

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0673-005

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0673-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
FONDATION DE RUE, D'OUVRAGES DE
CONTRÔLE DES TROIS LACS, DE PAVAGE,
D'ACCOTEMENT ET D'ÉCLAIRAGE DE RUE
DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD
DU ROI-CHARLES ET DES RUES JEANNE-
D'ARC, NAPOLÉON ET RENÉ-SABOURIN,
AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 565 000 \$**

ATTENDU QUE certains aspects prévus dans le règlement n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés se chiffrent à 1 239 849 \$;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-*** donné lors d'une séance *** du Conseil tenue le ***;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- L'article 1 du règlement 0673-000 est par les présentes modifié en remplaçant l'article 1 suivant :

ARTICLE 1.- Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de fondation de rue, d'ouvrages de contrôle des trois lacs, de pavage, d'accotement et d'éclairage de rue dans le prolongement du boulevard du Roi Charles et des rues Jeanne-d'Arc, Napoléon et René-Sabourin, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Miguel Brazeau, trésorier adjoint et chef de la division de la comptabilité, en date du 15 juin 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1.1 ».

ARTICLE 2.- L'article 2 du règlement 0673-000 est par les présentes modifié en remplaçant l'article 2 suivant :

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 239 849 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.- L'article 3 du règlement 0673-000 est par les présentes modifié en remplaçant l'article 3 par le suivant :

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 239 849 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/sw

Avis de motion : ***
Présentation : ***
Adoption : ***
Approbation : ***
Entrée en vigueur : ***